

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection Trésor quadragésimal](#)[Collection 1607 - Trésor quadragésimal](#) - Nicolas Du Fossé [Item 1607 - Nicolas Du Fossé - Trésor quadragésimal](#) - BM Marseille

1607 - Nicolas Du Fossé - Trésor quadragésimal - BM Marseille

Auteurs : Suarès, Jacques

Description matérielle de l'exemplaire

Format 8°

Pages de l'exemplaire

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

47 Fichier(s)

Généralités sur l'exemplaire

Référence ThRenThRen_1441

Titre long TRESOR // QVADRAGESIMAL // Enrichi de plusieurs rele // uées et admirables consi // derations tant de l'escriptu // re sainte que de la doc // trine des SS. Peres pour // les sermons de tous les // iours du Caresme. // Composez par le R. P. F. Jacques // Suarès de sainte Marie Obser // uantin Portugais Docteur en // Theologie Cons.er et Predica // teur ordinaire du Roy. // A // Monseigneur l'Evesque // de Paris. // A PARIS, // Chez Nicolas // du Fossé ruë // Saint Jacques // au Vase d'or. // 1607.

Imprimeur(s)-libraire(s) Du Fossé, Nicolas

Date 1607

Identification de l'exemplaire

Lieu de conservation et cote Marseille (Fr), Bibliothèques de Marseille, Alcazar-Magasin fonds patrimoniaux, 59760

Lien vers la notice du catalogue de l'institution de conservation [Bibliothèques de Marseille](#)

Sources de la numérisation Photographies de travail, Anne Réach-Ngô

Type de numérisation Numérisation partielle

Autres exemplaires localisés

- Lyon (Fr), Part-Dieu, Silo ancien, [SJ S 022/18 - T. 01](#). Voir [la notice ThRen](#) de l'exemplaire.

- Lyon (Fr), Part-Dieu, Silo ancien, [SJ S 022/19 - T. 02](#). Voir [la notice ThRen](#) de l'exemplaire.

Marques d'appropriation

Présence d'annotations manuscritesSeule la page de titre comporte une annotation manuscrite.

Indications sur la notice

Contributeur

- Réach-Ngô, Anne
- Vervent-Giraud, Sylvie (révision)

Droits

- Image(s) : © Bibliothèque de Marseille. Fonds Patrimoniaux
- Notice : Anne Réach-Ngô (UHA, IUf) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

Citer cette page

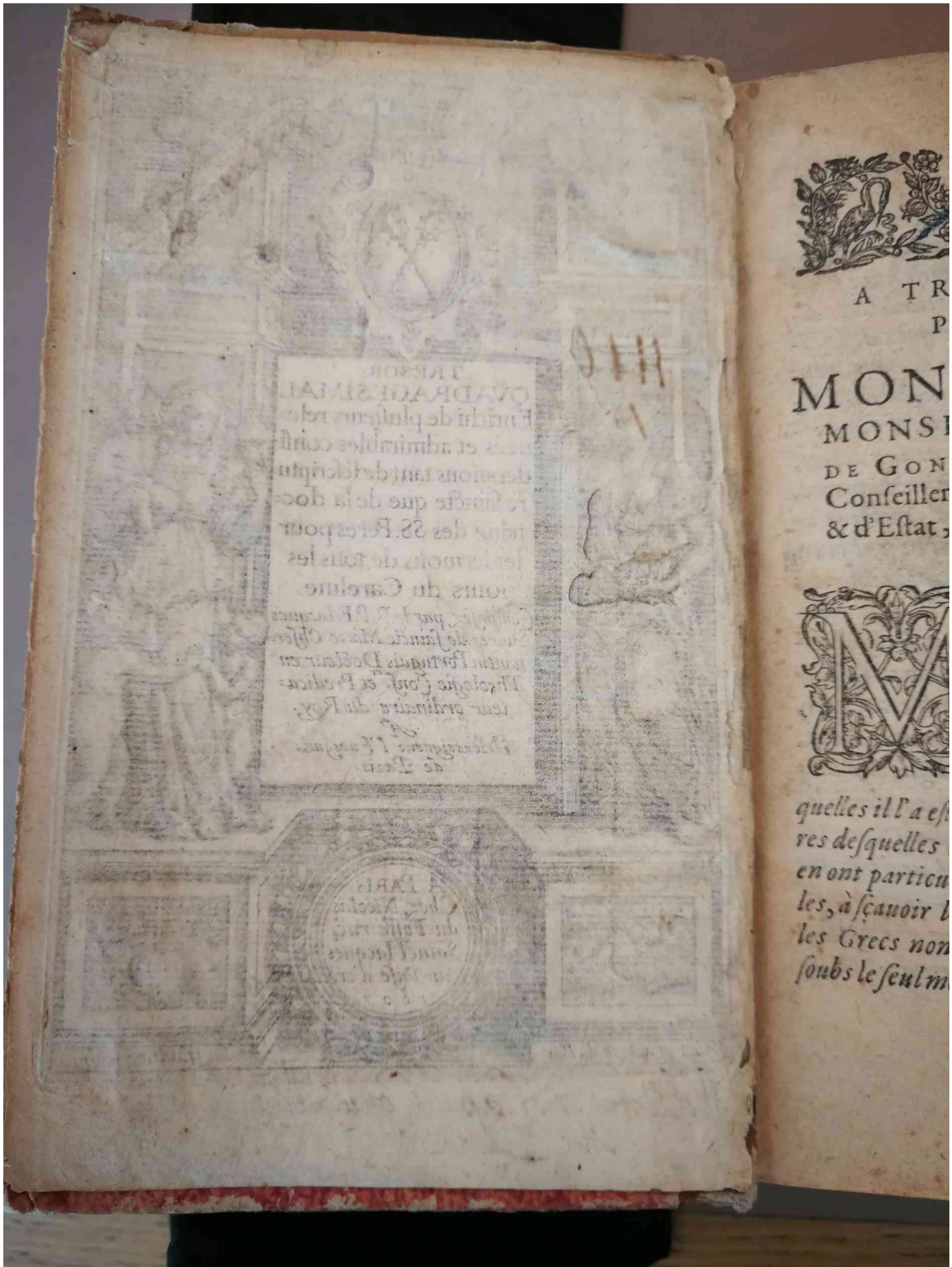
Suarès, Jacques, 1607 - Nicolas Du Fossé - Trésor quadragésimal - BM Marseille, 1607

Anne Réach-Ngô (UHA, IUf) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 18/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/items/show/1441>

Notice créée par [Anne Réach-Ngô](#) Notice créée le 27/06/2018 Dernière modification le 10/10/2024





A TRES-REVEREND
PERE EN DIEU.

MONSEIGNEVR
MONSEIGNEVR HENRY
DE GONDY EVESQUE DE PARIS,
Conseiller du Roy en ses Conseils, Priué
& d'Estat, & Maistre de son Oratoire.



MONSEIGNEVR,

*Les Sages Philosophes qui
ont curieusement recherché
les perfections que Dieu a
entassées en ce petit Micro-
cosme de l'homme, & par les-
quelles il l'a esleué par dessus toutes autres creatu-
res desquelles il a la cognoissance & familiarité:
en ont particulièrement remarqué deux principa-
les, à sçauoir l'usage de la raison, & la parole; que
les Grecs non sans grand mystere comprennent
sous le seul mot λόγος. Or ceste parole assistée de la*

ā iij

EPISTRE.

raison est en nous, ce qui en la diuinité est la premiere emanatio eternelle, à scauoir le Verbe, ou la Sapience. Quæ ex ore altissimi produuit primogenita ante omnem creaturam, Eccl. 24. Laquelle toutes fois est double. Vne de viue voix prononcée par la langue en mots articulez & distincts: Et l'autre est l'Escripture qui fait l'office de la parole separée à part hors de nous, dont la main est l'instrument, toutes deux seruent à re-presenter les conceptiōs de nostre ame, & par mesme moyen nous communiquer les vns aux autres, nō seulement pour l'entretien de la société humaine, mais encore pour rendre participant de nostre scauoir les ignorans, instruire ceux qui ne sont point montez en plus releué degré de la cognoissance des choses plus rares, soit naturelles ou supermondaines, voire mesme de celles que Dieu par sa bonté reuele à ses bien-amez & familiers. Le premier que nous trouuons s'estre seruy de cet artifice, ç'a esté le grand Legislatteur des Hebreux Moysé, lequel monté au sommet de la montaigne de Sinay merita estre instruit par la diuinité des plus releuez mysteres & hauts Sacremens que Dieu a iamais reuelé à homme mortel: lequel ne s'est point contenté de les enseigner au peuple, qui luy auoit esté commis pour estre leur conducteur & Capitaine, de viue voix: mais dessous la figure d'une nar-

ratio hi
viendro
ce que l
duquel
Non r
tuo, se
bus vt
sunt in

Je ne
tenant
moder
faire p
mens s
estre pl
ue voir
la seule
cepteur
Hebri
d'ensei
quelle
Majen
Mais
est un
en un
faut in
Dies
cat se

EPISTRE.

ratio historiale coucha par escrit, afin que ceux qui viendroient apres luy, apprinssent dans l'Ecriture ce que la parole auoit fait entendre à ses majeurs; duquel liure disoit Dieu par Iosué à son peuple, Non recedat volumen legis huius ab ore tuo, sed meditaberis in eo diebus ac noctibus vt custodias & facias omnia quæ scripta sunt in eo. Iosué, cap. i.

Je ne pretēd point par ce discours traicter maintenant la Question agitée tant par les anciens que modernes, où chacun a voulu estoquer son aduersaire pour fortifier par bonnes raisons & argumens son opinion: à sçauoir quelle instruction doit estre plus recommandable, ou celle qui se fait de viue voix sans aucune escriture, ou celle qui cōsiste en la seule escriture, sans autre cōmunication de Precepteur. Car ie ne seray iamais de l'opinion des Hebreux lesquels n'admettent aucune perfection d'enseigner qu'à celle qui est dōnée par escrit, de laquelle ils font plus d'estat que des leçons de leurs Majeurs, prononcées seulement par voix articulées. Mais au contraire, ie croy fermement, que la voix est vn organe plus apte pour imprimer vne verité en vne ame que non point l'escriture: & à ce propos faut interpreter ce que dit David au Pseume 18. Dies diei eruētat verbum, & nox nocti indicat scientiam. Car selon l'intelligence des plus

EPISTRE.

sages, par la lumiere du iour sont entendus les enseignemens de la parole, lesquels come vne rayonnante clarté conduisent les hommes au chemin de la probité: comme au contraire, l'escriture, où le Maistre est venu come en tenebres, sans se représenter avec les gestes, actiōs & mouuemens qui ont quelques fois plus de pouuoir pour esbrâsser vne ame, que la mesme doctrine enseignée est signifiée par la nuit.

Il est vray que ceux qui par l'instrument de l'escriture tâchent de profiter au public, meritent aussi leur couronne & loiianges, comme personnes lesquelles essayent de se communiquer hors de soy-mesme, à ceux qui ont besoing ou indigence de leurs admonitions, pour suyure le sentier de l'equité, & de leurs escrits pour cognoistre les choses passées. Car c'est indice d'une ame desireuse de profiter & produire de beaux fructs, quand principalement le tout est pour l'aduancement de la gloire de Dieu & nourriture des Chrestiens, attachez aux mammelles de l'Eglise. C'est pourquoy ie me suis hazardé de promettre au public de faire voir par escrit les Predicatiōs que i'ay preschées de viue voix. Promeſſe (MONSIEUR) que plusieurs fois m'avez fait reïterer en particulier, laquelle ie n'enſſe point tant tardé à accomplir sans vne multitude d'occupations, tant és affaires de mon ordre que d'autres, lesquelles iusques à main-

EPISTRE.

tenant ont arresté le cours de ma plume. Je vous confesseray aussi ingenuëment que mon esprit a vacillé, touchant le langage auquel ie deuois mettre ces miennes Predications, iugeant quelques fois qu'il me seroit plus seant, estant vn homme estranger, de les mettre en langue Latine qu'en la vulgaire Françoisse de ce Royaume, en laquelle est impossible que ie ne commette des incongruitez. Mais par l'aduis de mes amis i'ay prins resolution de les mettre au mesme langage que ie les auois preschées. Car les Lecteurs charitables courriront avecques le mesme manteau de charité les imperfections de l'escriture, comme ils ont fait estans auditeurs de celles de ma langue.

Pour suiure ceste opinion m'a encore seruy, scauoir que la plus grande marque de liberté en vne Republique, c'est qu'en toutes les choses qui la concernent, elle soit pour le bien public ou particulier, se sert de son langage familier: Comme aussi à plus grande & supreme authorité s'est de contraindre les subiects à chāger leur propre langue, & se seruir de celle de ceux, auxquels ils se sont assujectis. chose que les Romains ont pratiquée enuers tous les peuples et nations qu'ils ont subiuguees et mis sous leur dominatiō & Empire. Car ils les obligoient pour le moins en toutes leurs actiōs publicques de se seruir de la lāgue Latine: le seul peuple de la Toscane, dit

EPISTRE.

Catō, Latinas litteras vt reciperet persuaderi non potuit. D'où est prouenu qu'anciennement tous les contractz, instruments publics, & Arrests des Cours de Parlemēs de ce Royaume se couchoiēt & prononçoient en langue Latine, iusques à ce que le grand Roy François le defendit par son Edict, & commanda que le tout se feist en lāgage François. Les Arabes font voir leur grande autorité, ayant introduit leur langue par toute l'Asie & l'Afrique. Les anciens Grecs appelloient Barbares tous ceux qui ne parloient leur langage. Comme aussi faisoient les Hebreux comme l'a noté Rabbi Chimi, sur le Pseu. II4. & mettoient en ce rang là les Egyptiens, jaçoit que loüangez de toutes les autres nations. Finablement tous ont iugé que les marques de dominer c'est faire parler son langage. Semble que le Philosophe Faunorius a encore fauorisé ce discours, car instruisant un ieune homme, il luy disoit que pour bien faire; il falloit imiter les mœurs de nos majeurs, & parler selon le langage de ceux avec lesquels nous conuersons. Parquoy il estoit plus que raisonnable, considérant la Monarchie où ie fais maintenant ma residence, & ceux à qui ie parle, que ie parlasse leur mesme langage de viue voix & par escrit en ces Sermons.

La plus grande partie desquels estant faits en

vostre
glise
par le
d'huy
& gra
ce, ma
le chan
vraye
chassa
stiēne.
cōme l
le de D
Pasten
faire o
oreilles
nages
pouuoit
assauts
té. Sem
sentée
grand
dans le
Car elle
chettes
se repre
ste, desp
terrestre

EPISTRE.

vostre presence (MONSEIGNEUR) & en vostre E-
 glise Cathedrale de ceste ville de Paris, laquelle
 par les effects de vostre bien-vueillance est aujour-
 d'hy une Academie de tous les hommes doctes
 & grands personnages, non seulement de la Frã-
 ce, mais de toute l'Europe qui se meslent de cultiver
 le champ Euangelique, semant la semence de la
 vraye doctrine, faisans la guerre à l'heresie, &
 chassant les vices qui se glissent parmy la vie Chre-
 stiene. Il estoit raisonnable qu'ils vo^s fussent dediez
 cōme Iuge cōpetant & premier ministre de la paro-
 le de Dieu en ce Diocèse, où Dieu vous a constitué
 Pasteur: l'office duquel ne se pouuant en tous lieux
 faire ouyr à ses brebis, frappant de sa viue voix les
 oreilles, c'est de le faire par le ministere des person-
 nages auxquels la diuine bonté a fait la grace de
 pouuoir seruir en son Eglise, pour la deffendre des
 assauts de la mēsongere hypocrisie, heresie & impie-
 té. Semble que mysterieusement cecy fut iadis repre-
 senté en la robe de laquelle deuoit estre habillé le
 grand Prestre de la loy Mosaique, lors qu'il entroit
 dans le Tabernacle pour l'exécution de sa charge.
 Car elle estoit de couleur celeste & bordée de clo-
 chettes d'or, signifiant que la vie du vray Pasteur
 se representant en son Eglise, doit estre toute cele-
 ste, despoillée de toutes affections & corruptions
 terrestres estant plustost un symbole de la diuini-

EPISTRE.

té que d'aucune chose humaine environné tous-
 iours de sonnettes, de doctes Predicateurs, par le
 moyen desquels, il doit proposer aux siens les deux
 parties de la vraye iustice Chrestienne, à sçauoir
 fuir le mal & embrasser le bien. C'est ce que dit le
 grand Isidore sur l'Exode, Tabernaculum Sa-
 cerdos ingrediens tintinabulis in tunica
 ambitur, vt videlicet voces prædicationis
 habeat; & dit voces au nombre pluriel pour la
 multitude des Predicateurs, qu'il doit employer
 pour le bien de son troupeau, & desquels il doit
 estre tousiours entourée, afin que de leurs con-
 ferèces & communications, il tire vn goust & de-
 lectation particuliere, pour se delecter en sa charge.
 C'est la conceptiõ du grand S. Damasse Pape, Por-
 tugalais de nation, exemple de tous les Pasteurs qui
 ont esté & seront en l'Eglise de Dieu, car escriuant
 à S. Hierosme comme nous voyons en son Epistre
 124. luy disoit, Nullam puto digniorem dis-
 putationis nostræ confabulationem fore,
 quàm si de scripturis sermocinemur inter
 nos, i. d. vt ego interrogẽ, tu respondeas, qua
 vita nihil puto in hac luce iucundius, quo
 animæ pabulo, omnia mella superantur.
 Mais vous (MONSIEUR) auez succé
 cela de la māmelle: Car quelle autre chose estoit la
 table de deffuncte Madame la Marechalle de

E
 Retz, vostre Men
 mes doctes qui se
 elle attiroit à soy
 geoit par biens-f
 fussent en telle es
 de la vraye vert
 de tous vos port
 voüé, a ceste dig
 à laquelle sembl
 ait choisy, accu
 perfectiõs, qu'e
 à tous ceux qu
 Dans la mer d
 nant m'embar
 mon iugemen
 uant supporter
 qu'il faudroit
 tant aussi que
 bre de ceux qu
 cices de la ver
 mōde par vne
 vn corps sans
 imaginatiõs
 raplus aggre
 ample sujet:
 de mō talẽt,
 Parquoy ie

EPISTRE.

Retz vostre Mere, qu'une classe de tous les hom-
 mes doctes qui se trouuoient en ceste Cour, lesquels
 elle attiroit à soy, cherissoit, entretenoit, & obli-
 geoit par biens-faits, afin que Messieurs ses enfans
 fussent en telle escolle & par tels Precepteurs imbus
 de la vraye vertu, pieté & religion. Il est vray que
 de tous vos portees la principale marque vous estat
 voüé, a ceste dignité Ecclesiastique & Pontificale,
 à laquelle semble que Dieu particulièrement vous
 ait choisy, accumulant en vous tant de graces &
 perfectiōs, qu'elles seruēt de sujet de vous louāger
 à tous ceux qui ont l'honneur de vous cognoistre.
 Dans la mer desquelles ie ne veux point mainte-
 nant m'embarquer, pource que la petite nacelle de
 mon iugement feroit bien tost naufrage, ne pou-
 uant supporter telle multitude de richesses & dons,
 qu'il faudroit porter au riuage du public. Et d'au-
 tant aussi que ie vous ay tousiours estimé au nom-
 bre de ceux qui aiment plus estre bons par les exer-
 cices de la vertu que d'iceux qui se representent au
 mode par une seule faulx apparece d'icelle, comme
 vn corps sans ame, fondé seulemēt en leurs fausses
 imaginatiōs. Ioint que ie m'asseure qu'il vous se-
 ra plus agreable, que i'arreste ma plume en vn si
 ample sujet: & recognoissāt cōme ie fais la foiblesse
 de mō talet, que de me perdre & esgarer en iceluy.
 Parquoy ie me tourne à vous & supplie que vous

EPISTRE.

*regardiez ces Sermons d'aussi bon œil, comme
les auez ouys d'une singuliere affection, & les
mettant sous vostre sauuegarde les conseruiez
de toute mesdisance, conseruant tousiours l'Au-
theur au nombre de vos plus humbles seruiteurs
qui prie le Createur vous remplisse,*

MONSIEUR, de toute prosperité, en lon-
gue vie, & heureuse santé.

Vostre tres-humble seruiteur & Orateur,
Frere IACQUES SVAREZ de
Sainte Marie.

Aduer



voir & doctrine
Il semble que cel
recommadable,
uir d'autre Prolo
temps auquel la
communiquen
plustost d'un pro
suiuant par adu
miques, lesquel
n'est aussi vtil. E
mēt qu'ils loüag
& Prologues rec
achepteurs, lesq
gnoissance de l'
te tenir aduert
re & deteste telle
beurs, apres la gl
ne me propose
anciens Romain
se des actions ve
qu'un d'entre eu
quelque acte sig
re ou au gouver

Aduertissement au Lecteur.



MY Lecteur, Quand celuy qui met quelque œuvre en lumière est assez reconnu par ses actions precedentes, lesquelles ont seruy au monde d'un asseuré tesmoignage de son sçavoir & doctrine en quelque science que ce soit: Il semble que cela doit suffir pour rendre son liure recommandable, sans qu'il luy soit necessaire se servir d'autre Prologue. Mais nous sommes en vn temps auquel la plus grande partie des hommes communicquent leur labeur au public, poussez plustost d'un profit particulier que de l'honneur, suiuant par aduenture la doctrine des Academicques, lesquels ne iugent honorable ce qui n'est aussi vtil. Et pour y paruenir faut necessairement qu'ils loüagent ses propres œuvres par Tiltres & Prologues recherchez, afin d'exciter l'apetit des achepteurs, lesquels autrement n'ont point de cognoissance de l'Auth eur. Ce que ie te dis afin de te tenir aduert y en ce mien Prologue que j'abhore & deteste telle maniere de gens, Car en mes labeurs, apres la gloire de Dieu à qui ie les refere, ie ne me propose autre fin que l'honneur, lequel les anciens Romains iugeoient estre la seule recôpense des actions vertueuses: & pour ce, quand quelqu'un d'entre eux se rendoit recommandable par quelque acte signalé, soit aux exercices de la guerre ou au gouuernement du public, ils ne leur don-

Aduertissement

noient couronnes d'or ou d'argent, mais des lau-
riers ou d'herbes verdoyantes, qui par eux estoient
estimées sur toutes les richesses du monde. Tescmoin
ce genereux soldat auquel Launius Lieutenant
de Cesar, voulant donner vne chesne d'or, pour
recompense d'une entreprise valeureuse par luy
executée, la refusa, disant, qu'il ne se pouuoit contē-
ter du loyer qu'on donnoit aux auares, mais seule-
ment recherchoit celuy qui estoit communiqué
aux cupides d'honneur: & comme dit le proverbe
des dames Françoises: Bōne renommée vaut mieux
que ceinture dorée. Ie te confesse que ceste confi-
deration ma incité à te donner ce Thresor Qua-
dragesimal, auquel sont comprises toutes les con-
sideratiōs que i'ay preschées en ceste ville en deux
Carefmes, à sçauoir en l'Eglise de nostre-Dame, &
en celle de saint Iacques de la Boucherie. Ie reser-
ue les autres deux, preschez en l'Eglise de S. Paul,
pour vn autre temps; auquel i'auray plus de loisir
de mettre au net, les Mansions du peuple d'Israël,
marchās par le desert à la terre de promissiō, & les
Ceremonies de la sainte Messe, ainsi cōme ie les ay
explicquées. Il y a d'auantage, c'est que ie suis pressé
de mettre en public ces deux Carefmes: premiere-
mēt, pour ce qu'on les vend publiquement escrits
à la main, mais si corrompuz & gastez par les escri-
uains de sermons, que portant mō nom ne portēt
point mes Conceptions. C'est vne dāgereuse cōta-
giō que telle maniere de notaires corrompeurs de la
verité, traficqueurs des choses sacrées & larrons
du bien d'autrui: lesquels le Magistrat doit cha-
stier comme gens tres-pernicieux en vne Republi-
que:

que. Ie te diray
oō de ce que i'ay
qui m'a cousté
lecture des Per
recueillir & le
duicts en langu
sermonaires, a
ville, & ce qui
Religieux Itali
massez en ceste
venduz de par
langage Espag
lettres de me
dicateurs Esp
quel voyant
crier de son co
iours par de
qu'elles soier
crite. Ie te pr
à part, agré
quels si tu
qu'elles son
escrit avec
m'as ouy en
pression cō
présenteras
maladie, au
l'année pass
vacquer à la
cé de me fi
esté si exac
donne vne
de impressi

au Lecteur.

que. Iete diray encores de plus, que ie voy tout le
bô de ce que i'ay presché en ces deux Caremes, &
qui m'a cousté plusieurs veilles consommées en la
lecture des Peres anciens & modernes, pour les
recueillir & les accommoder à ma mode, tra-
duicts en langue Espagnolle, imprimez en certains
sermonaires, apportez depuis vn an en ça en ceste
ville, & ce qui est adueni par l'ambition de deux
Religieux Italiens de nation, lesquels les ayant a-
massiez en ceste ville & portez en Espagne, les ont
venduz de par delà tres-cherement, traduits en
langage Espagnolle, côme i'en suis tres-assuré par
lettres de mes amys : Et le mal est que ces Pre-
dicateurs Espagnols font comme le larron le-
quel voyant qu'on crie apres luy se met aussi à
crier de son costé : mais en fin la verité nage tou-
iours par dessus les eaux de mensonges, encores
qu'elles soient cachés au fond du puy de Demo-
crite. Iete prie donc laissant telle maniere de gens
à part, agréee ces miens labeurs que ie t'offre, aus-
quels si tu trouue fautes au langage tu croyras
qu'elles sont mienties : car ie me represente par
escriit avec les mesmes paroles & dictions que
m'as ouy en chaire, mais si les fautes sont de l'im-
pression côme il y en peut auoir plusieurs, tu te re-
presenteras que ce liure a esté imprimé durant ma
maladie, au mois de Nouembre & Decembre de
l'année passée, laquelle m'a empesché de pouuoir
vacquer à la correction d'iceluy, & i'ay esté for-
cé de me fier aux Correcteurs, lesquels n'ont point
esté si exacts comme i'eusse désiré. Si Dieu me
donne vne bonne santé tu les auras en vne secon-
de impression plus corrects, reçois les donc main-
t

Aduertissement au Lecteur.
renant de l'affection que ie te les donne, & avec-
ques moy remercie le Createur, de la main libera-
le duquel ie recognois tout ce qui est en moy de
recommandable, A Dieu. A Paris ce 15. iour de
Ianuier mil six cens sept.

Approbation des Docteurs.

NOus soubssignez Docteurs en Theologie
de la Faculté de Paris, nommez par la mesme
Faculté, pour lire & visiter les liures : certifions
auoir veu & leu ce present liure intitulé, *Thresor*
Quadragesimal pour tous les iours de Carisme, fait &
composé par le R. P. frere Jacques Suares, &c. Auquel
liure n auons trouué aucune chose contraire à la
Religion Catholique Apostolique & Romaine,
ains tres-vtile & necessaire pour tous Predica-
teurs. En tesmoin dequoy auons sous-signé ces
presentes, ce iourd'huy 10. de Ianuier mil six cens
sept.

M. AVBRY.

I. MYLOT.



A R. P. F.
DE SAINCT
en Theol
cateu

Sur se

La clarté
Ne paro
L'Escriture es
Si les esleus

Dieu donc est
Les Anges
Se communi
Que son plu

Or voicy la li
Qu'un An
Du vray b

De la lumier
le dis don
Quelle est



A R. P. F. IACQUES SVARES
DE SAINCTE MARIE, DOCTEUR
en Theologie, Conseiller & Predi-
cateur ordinaire du R o y.

Sur ses Sermons de-Caresme.

S O N N E T.

La clarté du Soleil en son centre inuisible,
Ne paroist à nos yeux que lors qu'elle s'espand:
L'Escripture est ainsi, & iamaïs ne s'entend
Si les esleus de Dieu ne la rendent visible.

Dieu donc est bien nommé lumiere inaccessible,
Les Anges ses rayons par lesquels il descent,
Se communique à nous, & mesmes il consent,
Que son plus grand secret nous soit intelligible.

Or voicy la lumiere au QVADRAGESIMAL
Qu'un Ange nous esband pour separer le mal
Du vray bien dont il a parfaicte cognoissance.

De la lumiere aussi la lumiere se voit,
Je dis donc en cela ce que Picus croit
Quelle est en Dieu par cause, en l'Ange par essence.

CHANVALON.

A R. P. F. IACQUES SVARES
DE SAINTE MARIE, DOCTEUR
en Theologie, Conseiller & Predi-
cateur ordinaire du ROY.

Sur les Sermons de Carême.

S O N N E T.

I'oy bruire, ce me semble, en ce liure un tonnerre,
Qui chassant l'heresie & le sale peché,
Promet, par un secret à tous autres caché,
Vne eternelle paix d'une petite guerre.

JetteZ icy les yeux, ô vous, dont l'esprit erre,
Et d'humble repentance ayez le cœur touché,
Croyant qu'un cœur contrit des vices detaché
S'esleue autant au ciel comme il s'abbaisse en terre.

Ce Docte Portugais, de qui la vaine voix
A repen si souvent les oreilles des Rois,
Icy du vray Chrestien peint l'image parfaite:

Ce sont de beaux discours pleins de rare sçavoir,
Discours non emprunteZ, qui tous siens nous font voir
Soubs un habit de cendre vne ame de Prophete.

Fait à Paris 28. Decembre 1606. C'LAUDE
EXPILLY, Conseiller & Aduocat Ge-
neral du Roy au Parlement de Grenoble.

A R. P. F. I
DE SAINC
en Theolo
cateu

Sur se

S

DIEU qui co
Bien que
Reserua le QV
Comme le TR

Ce nombre ne fu
Puis qu'il sert
Comme au pen
Dans la Loy d

Cét Ange nous
De ce nombre
Qui nous rem

Et monstre par j
La fontaine o
Nastre ame ej

DE HA



A R. P. F. IACQUES SVARES
DE SAINTE MARIE, DOCTEUR
en Theologie, Conseiller & Predi-
cateur ordinaire du Roy.

Sur ses Sermons de Carefme.

S O N N E T.

DIEU qui composa tout; de poids, nombre & mesure
Bien que l'infinité regle ses actions
Reserva le QVARANTE à ses punitions,
Comme le TROIS merqua les effects de nature.

Ce nombre ne fut pas un nombre d'avanture,
Puis qu'il sert aujourdhuy aux expiations,
Comme au peuple de Dieu quarante mansions
Dans la Loy des Hebreux servirent de figure.

Cét Ange nous apprend par l'application
De ce nombre parfait une perfection,
Qui nous rend à l'instant la premiere innocence

Et monstre par secret de la diuinité
La fontaine où Iunon prend sa virginité
Nostre ame est la Iunon, cet'eau la penitence.

DE HARLAY.

BREVAL.

PRIVILEGE DV ROY.



ENRY PAR LA GRACE DE DIEU
ROY DE FRANCE ET DE NA-
VARRE. A nos Amez & feaulx
Conseillers les gens tenans nos
Cours de Parlemens, Baillifs, Se-
neschaux, Preuosts, ou leurs Lieu-
tenants & autres Iusticiers & Of-
ficiers, qu'il appartiendra, salut.
Nostre bien-aimé Frere Jacques Suarés de Sainte
Marie, nostre Predicateur ordinaire, nous a fait dire
& remonstrer qu'il a desir de faire imprimer, les Ser-
mons sur le Carefme & Feries de Pasques par luy preschez en
nostre ville de Paris. Et ayant esté aduertý que plusieurs
auditeurs qui ont escrit sous luy, y ayant mis & ad-
iousté plusieurs choses non dictes & preschées par
luy lesquelles ils veulent faire imprimer & mettre en
lumiere sous noms supposez, desirant iceluy, suppliāt
que deffences soient faictes à tous marchands Librai-
res, Imprimeurs, ou autres, de quelque estat, qualité &
condition qu'ils soient, d'imprimer, faire imprimer,
vendre, ny debiter aucuns desdits Sermons, ny autres
œuvres dudit suppliant sans son congé & consente-
ment, à peine de trois mille liures d'amende, le tiers à
nous, vn tiers aux pauvres, & l'autre tiers au denon-
ciateur pour chacun exēplaire trouuez imprimez ou
contrefaits, & de punition corporelle, desirant ledit
suppliant les faire imprimer, tant en Latin qu'en Fran-
çois, ainsi qu'il plaira audit suppliant les faire imprimer,
& en tel volume & caractere qu'il aduifera bon
estre pour l'vtilité du public à l'augmētation de la re-
ligion Catholique Apostolique & Romaine. Nous à
ces causes certiorer de la fidelité & affection dudit
suppliant à nostre seruice. Auons par ces presentes si-
gnées de nostre main & de nostre autorité Royale,
permis & accordé, permettōs & accordons audit sup-
pliant faire imprimer par tel Libraire qu'il voudra
choisir seldits Sermons & autres œuvres ja imprimées
par cy deuāt en tel volume, caracteres, & marges tant

de fois que b
me de dix an
iour que les
pour la pren
nes de quelq
d'imprimer,
quelque for
Foirs estab
peine de co
auoir esté in
qu'en partic
de trois mil
exemplaire
pauvres, &
diminution
permis d'im
& autres o
suppliant, c
de luy, ny e
desdictes o
mées par c
peines qu
mez, & co
des presen
mis en nos
ciers sur c
esté trouu
& person
estre proc
& nous pl
dit Librai
menceme
traict som
suffisamm
tous, con
leur auoie
vous en d
nos prese
ciez & lai
de luy, ic
luy faire

PRIVILEGE DV ROY.



ENRY PAR LA GRACE DE DIEU
 ROY DE FRANCE ET DE NA-
 VARRE. A nos Amez & feaulx
 Conseillers les gens tenans nos
 Cours de Parlemens, Baillifs, Se-
 neschaux, Preuosts, ou leurs Lieu-
 tenants & autres Iusticiers & Of-
 ficiers qu'il appartiendra, salut.
 Nostre bien-aimé Frere Jacques Suarés de Sainte
 Marie, nostre Predicateur ordinaire, nous a fait dire
 & remonstrier qu'il a desir de faire imprimer, les Ser-
 mons sur le Carefme Et Feries de Pasques par luy preschez en
 nostre ville de Paris. Et ayant esté aduertý que plusieurs
 auditeurs qui ont escrit sous luy, y ayant mis & ad-
 iousté plusieurs choses non dictes & preschées par
 luy lesquelles ils veulent faire imprimer & mettre en
 lumiere sous noms supposez, desirant iceluy, suppliât
 que defences soient faictes à tous marchands Librai-
 res, Imprimeurs, ou autres, de quelque estat, qualité &
 condition qu'ils soient, d'imprimer, faire imprimer,
 vendre, ny debiter aucuns desdits Sermons, ny autres
 œuvres dudit suppliant sans son congé & consente-
 ment, à peine de trois mille liures d'amende, le tiers à
 nous, vn tiers aux pauvres, & l'autre tiers au denon-
 ciateur pour chacun exēplaire trouvez imprimez ou
 contrefaits, & de punition corporelle, desirant ledit
 suppliant les faire imprimer, tant en Latin qu'en Fran-
 çois, ainsi qu'il plaira audit suppliant les faire imprimer,
 & en tel volume & caractère qu'il aduifera bon
 estre pour l'vtilité du public à l'augmētation de la re-
 ligion Catholique Apostolique & Romaine. Nous à
 ces causes certioirez de la fidelité & affection dudit
 suppliant à nostre seruice. Auons par ces presentes si-
 gnées de nostre main & de nostre autorité Royale,
 permis & accordé, permettōs & accordons audit sup-
 pliant faire imprimer par tel Libraire qu'il vouldra
 choisir seldits Sermons & autres œuvres ja imprimées
 par cy deuāt en tel volume, caracteres, & marges tant

de fois que b
 me de dix an
 iour que les
 pour la pren
 nes de quelq
 d'imprimer,
 quelque for
 Foires estab
 peine de co
 auoir esté in
 qu'en partic
 de trois mil
 exemplaire
 pauvres, &
 diminution
 permis d'im
 & autres o
 suppliant,
 de luy, ny e
 desdictes o
 mées par c
 peines qu
 mez, & co
 des presen
 mis en no
 ciers sur c
 esté trouu
 & person
 estre proc
 & nous p
 dit Librai
 menceme
 traitēt son
 suffisamm
 tous, cor
 leur auoi
 vous en c
 nos prese
 cieuz & la
 de luy, i
 luy faire

V ROY.

LA GRACE DE DIEU
FRANCE ET DE NA-
nos Amez & seaulx
es gens tenans nos
lemens, Baillifs, Se-
uosts, ou leurs Lieu-
tres Iusticiers & Of-
ppartiendra, salut.
Suarés de Sainte
e, nous a fait dire
imprimer, les Ser-
es par luy preschez en
erty que plusieurs
ayant mis & ad-
& preschées par
imer & mettre en
iceluy, suppliât
archands Librai-
e estat, qualité &
faire imprimer,
mons, ny autres
gé & consente-
nende, le tiers à
tiers au denon-
z imprimez ou
, desirant ledit
tin qu'en Fran-
es faire impri-
aduifera bon
ation de la re-
aine. Nous à
fection dudit
presentes fi-
rité Royale,
ns audit sup-
qu'il voudra
a imprimées
marges tant

de fois que bon luy semblera durant le temps & ter-
me de dix ans prochains & consecutifs, à compter du
iour que lesdicts liures seront acheuez d'imprimer
pour la premiere fois, avec deffence à toutes person-
nes de quelque estat, qualité & condition qu'ils soient
d'imprimer, ny faire imprimer, vendre, ny debiter en
quelque sorte & maniere que ce soit, trafiquer aux
Foiresh establies en Frâce, ny hors nostre Royaume, sur
peine de confiscation des liures qui se trouueront
auoir esté imprimez & mis en vente, tant en public,
qu'en particulier contre la teneur de ces presentes, &
de trois mille liures d'amende pour chacun liure ou
exemplaire applicable, le tiers à nous, vn tiers aux
pauvres, & l'autre tiers au denonciateur, sans aucune
diminution, & de punition corporelle, sans qu'il soit
permis d'imprimer, ou faire imprimer lesdits Sermons
& autres œures, sans le congé & permission dudit
suppliant, où de ceux qui auront droit & permission
de luy, ny en extraire, ny abbreger chose quelconque
desdictes œures, encores qu'elles ayent esté impri-
mées par cy-deuât au preiudice des presentes, sur les
peines que dessus. Lesquels liures estans ainsi impri-
mez, & contrefaits, & mis en vente contre la teneur
des presentes. Voulons estre incontinent pris, saisis, &
mis en nos mains par le premier de nos Iuges & Offi-
ciers sur ce requis. En contraignant ceux qui auront
esté trouuez d'iceux de declarer & nommer les lieux
& personnes desquels ils auront eu lesdits Liures pour
estre procedé contr'eux extraordinairement. Voulons
& nous plaist qu'en mettant ou faisant mettre par le-
dit Libraire qui aura droit dudit suppliant au com-
mencement, ou à la fin desdits Liures vn bref ou ex-
traict sommaire des presentes, elles soiēt tenuës pour
suffisamment signifiées & venues à la cognoissance de
tous, comme si expressément & particulierement elles
leur auoient esté signifiées. Si voulons & à chacun de
vous en droit soy, mandons & commettons, que de
nos presentes, priuilege, congé & permission, vous fa-
ciez & laissiez ledit suppliant, ou celuy qui aura droit
de luy, iouir & vser pleinement & paisiblement, sans
luy faire mettre, ou donner aucun empeschement au

contraire : lequel si fait, mis, ou donné luy estoit, vous le faciez incontinent & sans delay aucun repare & remettre au premier estat & deu. Et à ce faire souffrir & obeyr, contraigniez, & faictes contraindre par toutes voyes deuës & raisonnables tous ceux qui pour ce seront à contraindre. Et par ce que de ces presentes l'on pourra auoir affaire en plusieurs & diuers lieux, Nous voulons qu'au vidimus d'icelles faire par l'un de nos amez & feaux Conseillers Notaires & Secretaires, soy soit adioustee comme au present original : Car tel est nostre plaisir, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, faictes, ou à faire, pour lesquelles, & sans preiudice d'icelles, ne voulons l'execution des presentes estre differée, & quelconques autres lettres à ce contraires. Donné à Paris le 29. iour de Iuillet, l'An de grace, mil six cens cinq, & de nostre regne le seiziesme. Signé,

H E N R Y.

Par le Roy.

FORGET.

Ledit R. P. Suarés a permis & permet à NICOLAS DU FOSSÉ Marchand Libraire luré en l'Vniuersité de Paris, d'imprimer, ou faire imprimer, vendre & debiter les Sermons sur le Carefme, contenus au Priuilege cy-dessus, suyuant & conformément à iceluy, duquel il a fait transport audit du Fossé, en date du 15. Iuillet, 1606. Signé,

F. I. Suarés de Sainte Marie.

Acheué d'imprimer pour la premiere fois
le 15. iour de Ianuier, 1607.



S E R M
Mer

Cum ieiunati



à la peniten
pratique ce
sur la teste a
tation tres-
faire vaine &
nots ramer
cette vie, &
vn iour rier
qu'à toute-
arriuent &
moigne qu
Mais i'estir
du monde
pour arrest
mesme qu



SERMON POUR LE
Mercredy des Cendres.

Cum ieiunatis nolite fieri sicut hypocritæ tristes, &c.
MATTH. 6.

SI L'EGLISE de qui toutes les actions sont ordinairement guidees par le S. Esprit n'auoit a l'entree du temps plus particulierement dedie à la penitence ordonné la ceremonie qu'elle pratique ce iour en nous mettant des Cendres sur la teste avec des paroles dignes d'une meditation tres-profonde, ie tiendroy ceste façon de faire vaine & superflue. Car qu'est-il besoin de nous ramenteuoir qu'il faut en fin abandonner ceste vie, & nous resoudre que nous ne serons vn iour rien que Cendre & que poussiere : puis qu'à toute-heure les aduertissemens nous en arriuent & l'experience iournaliere nous tesmoigne que c'est vne chose du tout infallible. Mais i'estime que ceste Espouse de la lumiere du monde en vse avec vne iuste consideration pour arrester nostre vanité, comme iugeant le mesme qu'un Philopophe ancien qui nommoit

A

onné luy estoit,
ay aucun reparer
Et à ce faire lous-
contraindre par
tous ceux qui
r ce que de ces
plusieurs & di-
us d'icelles fait
ers Notaires &
au present ori-
stant opposi-
tes, ou à faire,
es, ne voulons
, & quelcon-
né à Paris le
ix-cens cinq,

GET.

ILAS DV
é de Paris,
les Sermons
uyant &
lit du Fof.

rie.

fois

2 Pour le iour des Cendres

la mort: *Temperamentum deliciarum*, le contre-
poids des delices. Lors qu'un costé de balance
pese plus que l'autre, il ne faut qu'adiouster
quelque chose au plus leger & soudain ce con-
tre-poids les rend tellement esgaulx que l'un
n'emporte plus l'autre en aucune sorte. La rai-
son est vne balance qui doit peser toutes nos
actions & mesme nos pensees. Si vous mettez
d'un costé vostre cœur, & de l'autre les delices,
le cœur foible, charnel & subiect à se laisser gai-
gner au moindre plaisir qui arriue se voit sou-
dainement emporté comme plein de legereté
& d'inconstance. Mais afin d'euitier que cela
n'aduienne & pour remedier à ceste inegalité,
nous n'auons rien de plus prompt, ny de plus
expedient que d'y mettre de surcroy, la confide-
ration & memoire de la mort, pour seruir de
contre-poids à toutes les delices, comme les
Egyptiens faisoient anciennement en leurs
banquets où les corps embaumez de leurs an-
cestres morts estoient offerts a leur veuë au mi-
lieu de leur bonne chere, & comme on dict de
la pierre que le Philosophe enuoya à Alexan-
dre qui pesoit plus que toutes choses, & toutes-
fois se laissoit emporter a bien peu de terre. Le
peuple d'Israël auoit adoré le veau d'or avec
mille dissolutions & follastries, & dés-aussi-
tost Dieu ordonna le sacrifice de la vache rouille
pour nettoyer ce peché avec les Cendres, & par
ce moyen ces ames qui s'estoient abandonnees
à un si lache & si abominable peché estoient pu-
rifiees. Les Grecs se la uoiët avec l'eau de la mer
& s'estimoient suffisamment nets & sans souil-

leure au
auoient
pour ch
pour le
gius. Le
voit en
nitre. I
diuerse
souillez
comme
aduerti
senter
leurs
sembla
desba
semen
raël f
d'Ag
ration
vne
ioye,
Moy
Moy
pugn
vocat
sem
gé f
dan
dou
Ce
me
du
me

des Cendres.

3

leure aucune, mesme spirituelle, lots qu'ils auoient paracheué ce lauement tenu par eux pour chose tres-saincte. Les Troyens vsoient pour le mesme effect de l'eau du fleuve Testigius. Les Arabes des eaux des neige, comme on voit en Iob chapitre 9. Les Palestins du Salnitre. Ierem. 2. & plusieurs autres peuples en diuerse sorte. Mais Moÿse purifia les Israélites soüillez avec des cendres d'une vache bruslée, comme dict Philon. *Lib. de victimis*, afin de les aduertir de la catastrophe de leur vie, leur représenter, en quoy se deuoient terminer toutes leurs actions & les empêcher de commettre semblable peché ou de se remettre en pareille desbauche. Et à ce propos nous deuons soigneusement remarquer que lors que le peuple d'Israël se laissant emporter au souuenir des dieux d'Égypte, & à la premiere pensée de leur adoration impie & rendant les honneurs diuins à une chose inanimée remplissoit l'air de cris, de ioye, deuant cest idole. Exod. 32. Iosué dict à Moÿse: *Ulutus pugnae auditur in castris*: A quoy Moÿse respondit: *Non est clamor adhortantium ad pugnam, neque vociferatio compellentium ad fugam, sed vocem canentium ego audio*, De sorte que ce qui semble à Iosué allarme & cry de bataille, est iugé soudain par Moÿse pour voix de chantres, & danseurs, & d'hommes menans plus ioyeuse & douce vie, que n'est celle de ceux qui combatēt. Certainement il n'y a rien qui face plus cruellement la guerre à l'ame, que les plaisirs & delices du corps & d'autant qu'il n'y a point aussi de meilleur remede contre toutes ces voluptez, &

Iob. 9.

Philo. lib.
de Vict.

Exod. 32.

To. 1.

A ij

ces chatoüillemens des sens que le souuenir de la mort. Moyse purifie les siens avec des Cendres & l'Eglise à son imitation cōduire du mesme esprit fait le mesme, & tasche de nous rendre plus nets & plus purs par la consideration de ce à quoy il faut que tous les hommes soient reduits à la fin de leurs iours qui sont de courte durée. Abraham Ortelius en son Theatre raconte qu'entre certaines nations, il y auoit vne loy eslabie qui portoit qu'on ne peust acheter aucune chose pour l'entretien & nourriture de l'homme, comme viures, accoustremēs & choses pareilles, sinon avec des os des trespassés qui seruoient de monnoye courante. Lisant ce passage ie pensay soudainement si c'estoit qu'il y eust des os grauez aux monnoyes de ces contrées : Comme les flesches l'estoient dās celle des Perses, ainsi qu'on voit en l'histoire d'Agésilas qui fut cōtraint se desister de l'entreprise qu'il auoit faite pour l'aduantage de sa patrie par le moyen d'une bonne quantité de monnoye Persique, donnée à ses enuieux & aux ialous de la reputation qu'il auoit acquise, & qu'il estoit prest d'augmēter lors qu'il en fut destourné, cōme on disoit par des Sagittaires qui estoit la marque de ceste monnoye. Les Romains au commencement marquoient leur monnoye du nauire qui porta Saturne en Italie. Les Atheniens auoient pour leur marque vn hibou. Les Dardaniens ou ceux de la Bosnie auoient pour la leur vn coq. Les Peloponesiens ou habitans de la Morée vne tortuë. Les Corinthiens le cheual Pegase. Mais à la verité ce n'estoit pas de

mesme
veu qu
que m
pouo
ge asse
me fig
plus ra
estime
nous
me es
mesme
nom
Mort
glise
excez
me-p
plust
moir
uez e
sans
vie d
quel
pelle
disfo
lices
pres
men
en n
nost
pede
defi
Ani
Pare

Sermon premier.

mesme de ces os, dont nous auons fait mention, veu que ce n'estoient point os grauez sur quelque metal: mais vrais os d'homme & celuy qui pouuoit porter quelque os, avec vn tesmoignage assure, que c'estoit celuy de quelque homme signalé & cognu parmy eux, apportoit chose plus rare, & que chacun auoit en plus grande estime. Si nous espluchons curieusement cecy, nous iugerons infalliblement que ceste coustume est vn point de Philosophie, qui reuiert au mesme traitt que nous auons amené cy dessus nommans suyuant vn ancien Philosophe, la Mort: *Temperamentum deliciarum*. Or comme l'Eglise voit que les delices des iours passez & les excez qui ne sont que trop ordinaires à Carissime-prenant vous ont fait oublier la mort, ou plustost vous-mesmes qui auiez perdu la memoire de ce que vous estes & deuez estre, & n'auiez en soucy que de passer ioyeusement le tēps, sans vous traualier de ce qui doit suyure ceste vie desbordee, qui est d'autant plus mauuaise qu'elle est communement par les pecheurs appelée bonne: l'Eglise dy-je voyant toutes ces dissolutions passees tasche de temperer vos delices, avec la memoire de la mort qui est vne representation fascheuse & horrible veritablement: mais tres-necessaire pour nous remettre en nostre deuoir & arrester par maniere de dire nostre forte bouche. Ce que le Philosophe Empedocles nous a representé par vne admirable definition qu'il donna de l'homme le nommāt: *Animal monstruosum compositum ex ligno & igne*. Paroles certainement dignes d'vn si renommé

Pour le iour des Cendres

personnage qui iugea l'homme estre composé d'un corps façonné de mesme qu'un arbre, les racines duquel sont les cheueux, le tronc est le corps, & les bras & les iambes sont les brâches: Voilà le bois d'Empedocle. Apres ces choses l'ame qui l'anime & l'informe par son actiuité & chaleur naturelle qu'elle communique au corps, fut par luy prile fort à propos pour un feu qui le fait iouyr du sentiment, & luy donne le mouuement & la vie. Ceste definition s'accorde entierement avec l'Escripture sainte où les hommes tant bons que meschans sont appelez arbres: car au Psal. 1. & en Ierem. 17. le iuste est comparé à l'arbre planté du long des ruisseaux coulants, qui porte son fruit en sa saison. L'Aueugle illuminé par nostre Seigneur en Sainct Marc 8. voit les hommes, *tanquam arbores ambulantes*, apres auoir receu la veue: auquel lieu il est bon de remarquer avec Sainct Pierre Chrysologue, qu'il faut adiouter foy & donner credit aux paroles d'un homme sur qui nostre Seigneur auoit fait paroistre sa puissance, & qu'il venoit d'illuminer à l'heure mesme. Les meschans sont aussi appelez arbres infructueux en l'Escripture comme on voit en Isaye 1. *Eritis tanquam quercus destituentibus foliis*: & S. Iude en son Epistre les nomme: *Arbores autumnales infructuosæ, bis mortuæ, eradicatæ*. Tellement que les vns & les autres sont indifferemment appelez de ceste sorte & mesme Platon & Aristote leur ont approprié ce nom considerans comme on peut iuger l'inconstance ordinaire de l'homme & de l'arbre, veu que l'arbre est tâtost garny de feuil-

Psal. 1.
Ierem. 17.

Marc. 8.

Isaye 1.
S. Iud.

les tâtost il
tôt il est sec
reprend ses
tôt il est de
tôt il est ch
deur est inf
iouyt main
peu d'heur
d'une dang
tenant il es
tez & dans
que infort
en sa mais
chose sinc
Ciel avec
& en moi
& adonné
son courr
trâsforme
uez plust
furieux &
tre homi
vous fait
esté qu'e
ble. Bref
manet, ai
qui est e
dire qu
stance n
vie. Don
pedocle
de bois
ration

Sermon premier.

7

les tantost il est despoüillé de cest ornement tantost il est sec en apparence, & puis tout à coup il reprend ses fleurs & sa vigueur premiere, tantost il est desnüé de toute sa beauté & des aussi tost il est chargé de ses fructs, dōt la veüe & l'odeur est infinimēt agreable. De mesme l'hōme iouyt maintenāt d'vne parfaite santé & dās bien peu d'heure, le voila rangé dans le liēt, & pressé d'vne dangereuse & importune maladie: maintenant il est comblé de toute sorte de prosperitez & dans vn moment il est abbatu par quelque infortune: les richesses abondent ce matin en sa maison, & le soir il se voit priué de toute chose sinon de misere: à cest'heure il perce le Ciel avec ses prieres & sa deuotion tres-ardante & en moins d'vn tourne-main, le voila refroidy & adonné à toute desbauche, la vehemence de son courroux, le transporte soudainement & le trāsforme en vn Lyon redoutable, & vous n'auuez plustost destourné vos yeux de ce spectacle furieux & tragique, que vous aperceuez vn autre homme paisible comme vn agneau & qui vous fait estimer que ceste action violente n'a esté qu'en songe & plus imaginee que veritable. Bref l'homme: *Nunquam in eodem statu permanet*, ainsi que dict Iob chap. 14. & toute chose Iob. 14. qui est en luy estant de peu de duree, on peut dire qu'il n'a rien de constant que son inconstance ny de plus certain quel'incertitude de sa vie. Doncques si les hommes sont arbres, Empedocle a dit à bō droict que leurs corps estoiet de bois: car s'il faut entrer en quelque consideration de ceste sentence vous pouuez vous re-

A iij

presenter vn arbre fourny de sa vie vegetatiue en bon estat verdissant, tous iours prest à rapporter du contentement ou du profit par la fleur ou par le fruit en la saison en laquelle il est capable de produire l'un ou l'autre. Mais s'il est abandonné de sa sève, & s'il n'a plus d'humeur qui l'entretienne ce n'est plus qu'un tronc inutile à toute chose sinon à bruler : & la mesme chose que nous auons dict de l'arbre, se peut iustement accommoder à l'homme doué d'une ame raisonnable qui fait subsister ce corps, & le rend capable de porter des fruits agreables au Pere Celeste. Or ce Philosophe n'a pas eu moindre subiect d'appeller l'ame feu, que de donner au corps le nom de bois qui est vne matiere susceptible de feu. Le Sage. *Sapi. 2.* appelle nos paroles estincelles : *Sermo Scintilla* : & par consequent, il est croyable ou plustost tres-assuré qu'il y a du feu au lieu d'où elles sortent veu qu'il faut que les estincelles procedent de quelque feu, qui estant inuisible à nos yeux se decouure à nos esprits. Ainsi la femme aduisee de laquelle se seruit Ioab 1. Reg. 21. appella le mourir *extinguere scintillam* : ce qui a esté signifié par les anciens disans que Promethee forma les hommes de terre, & avec l'ayde de Minerue desroba le feu de Iupiter avec lequel il les viuifia. En quoy nous pouuons remarquer qu'ils ont voulu dire que nos ames sont certaines estincelles du feu celeste & lors qu'ils ont feint que ce feu auoit esté finement rauy par l'aduis de Minerue qui est deesse de Sagesse, ils ont aduoué ou plustost enseigné que la seule Sapiëce de Dieu pouuoit

Sap. 2.

1. Reg. 21.

faire
perso
me &
le bo
O

moy
c'est
don
ie fe
fort
boi
vie

vo
le c
l'es

rie
es

tr
fi

au
co

tu
f

h
f

Sermon premier.

faire vne chose si admirable que d'vnir en vn
personne deux choses si contraires que sont l'a-
me & le corps & conseruer en vn mesme subiet
le bois & le feu.

Or maintenant Philosophes venez faire avec
moy ce chemin que i'entreprends, veu que
c'est avec vous qu'il me peut estre agreable &
donnez moy vn peu d'attention cepédant que
ie feray ce court voyage. Ie dy donc en ceste
forte: Si nos ames sont de feu & nos corps de
bois, comme pouuons nous nommer nostre
vie qu'vn bruslement continuel, comme vous
voyez qu'en la separation de l'ame d'avecques
le corps ce miserable n'ayant plus ce feu qui
l'eschaufe se refroidit au mesme instant & n'a
rien qui ne tesmoigne que toute sa chaleur s'est
esloignee. Et ce soudain accident qu'est. ce au-
tre chose qu'une assurance de ce que nous di-
fions & vn tesmoignage que ce feu qui brusloit
au dedans est du tout estaint & n'agit plus sur
cette matiere. Quand Dieu crea l'homme de
terre l'Escripture Sainte, dit que: *Inspirauit in*
faciem eius spiraculum vitæ. Gen. 1. il luy souffla vne Gen. 1.
halenee de vie. Le souffle de Dieu alluma ce
feu & en vertu de ce souffle l'ame est mainte-
nuë, & s'il defailloit la vie ne faudroit a man-
quer à l'heure-mesme. Ainsi Iob a dict au 34. Iob. 34.
chap. *Si direxerit ad eum cor suum Spiritum illius &*
flatum ad se trahet: deficiet omnis caro simul & homo
in cinerem reuertetur. Auquel lieu S. Thomas &
Titelman expliquent, *Si apposuerit Deus cor suum*
scilicet ad iram & indignationem: S'il veut chastier
il retirera a soy son souffle & son esprit, c'est à

Pour le iour des Cendres

dire la vie qu'il luy communique: car *flatus* a ceste signification; mesme entre les medecins, comme on voit en Galien *de utilitate respiratio- nis*, c. I. Voyez combien nous sommes auuglez ou mesme brutaux puis que nostre vie estant le souffler de Dieu qui peut retirer sō souffle quād il luy plaira nous prenons toutesfois la hardiesse d'offencer celuy qui nous fait ceste singuliere grace & semblons affectionner d'estre veuz meschans par ce Pere si plein de bonté ne payant tant de biensfaits signalez que d'une remarquable ingratitude. Mais pour reuenir à nostre propos nostre vie est vn bruslement continucl & ce feu qui brusle nous consume ordinairement & la respiration continuelle de nos narines est vne fumee qui sort de ce feu. Sap. 2. *Fiomus afflatus est in naribus nostris*. Ce sont des cheminees qui nous signifient que le feu y est, & que ce feu nous consume lentemēt sans se rendre sensible ou perceptible: *Quotidie morimur quia quotidie demitur aliqua pars vite nostre*, disoit Seneque. Le cœur qui est en continuel mouvement ou palpitation nous marque la crainte qu'il a des attaques de ce feu: le pouls frequent & qui bat sans cesse semble appeller au feu, si bien que de mesme sorte que le feu gaignant vne maison & venant à s'espandre & espandre de plus en plus, on sonne dès aussi tost au feu; ainsi quand la maison de nos corps est plus faillie de ce feu, cōme par quelque fieure nous voyons le battement du pouls plus frequent lors que les chaleurs sont plus ardantes.

Faisons maintenant ie vous prie vne conclu-

Sermon premier. II

lion: Si le corps de l'homme est bois l'ame feu
 & le viure vn brusler continuel, en quoy se doit
 terminer sa grandeur superbe lauf en cendres?
 C'est la conclusion du S. Esprit. Sap. 2. *Ex nihilo* Sap. 2.
nati sumus & post hoc tanquam si non fuerimus quo-
niā fumus afflatus est in naribus nostris & sermo scin-
tilla ad commouendum cor nostrum: ou comme lan-
 senius le tire du Grec: *Spiratio in naribus nostris. Et*
fumus, & sermo est scintilla in motu cordis nostri. Et
extinctus cinis erit corpus nostrum: D'où s'ensuit que
 le feu qui nous donne la vie estant esteint nos
 corps seront reduits aussi tost en cendres. C'est
 ce que nostre sainte mere l'Eglise nous vient
 ramener deuant les yeux lors qu'elle vse de la
 cendre avec ces paroles: *Memento homo quia ci-*
nis es & in cinerem reuerteris.

Mais remarquez ie vous prie en cecy le sage
 & saint artifice de l'Eglise qui ne nous dict pas
 comme chose nouuelle pour le nous apprédre
 que nous sommes terre ou cendre, veu qu'il n'y
 a point d'esprit si pesant qui ne l'entende, & l'i-
 gnorance mesme en est suffisamment infor-
 mee. Les cimetières, les sepulchres, les osse-
 mens espars despoüillez de chair, les corps des
 Roys, Princes, Papes, Euesques & de ceux qui
 ont fait trembler toute la Terre, gisent sans sen-
 timent miserablement estendus, ou reduits en
 cendre menuë & ne sont plus que le mespris de
 ceux qui viuent & qui voyent que c'est le che-
 min qu'il nous faut tous suyure. Or le danger
 ne consiste pas en l'entendement, il ne git qu'en
 la memoire, laquelle il est besoin de rafraîschir
 quelquefois pour nous ramenteuoir ce que

nous sommes & ce que nous deuiendrons, si bien qu'à ceste occasion l'Eglise vient a nous dire non point en general: mais particulièrement afin que nous le puissions mieux remarquer & imprimer en nostre memoire & que nous iugions qu'il n'y a aucun qui soit privilégié pour ce regard: *Memento homo*: souuiens-toy ne l'oublie point. L'homme créé a esté nommé Adam qui veut dire terrestre: à quoy seraportent ces mots del'Apostre: *Primus homo de terra terrenus*, 1. Cor. 15. Les Latins l'ont appelé *homo ab humo*: Tellement qu'on voit que tous veulent vnanimement ont voulu que le mesme nom signifie & la misere de sa nature & la fragilité d'icelle. Mais le second nom qui luy a esté donné c'est *Enos* qui signifie oubliance, comme si ceux de qui est procedé ce nom eussent donné a entendre que n'ayant rien qui luy fust plus necessaire que la cognoissance & le souuenir de sa nature il l'auroit neantmoins mise en oubly auant toute chose. C'est pourquoy l'Eglise affligée du penser de nostre nouuelle misere nous remet en memoire ce qui nous est legerement eschappé en nous disant: *Memento homo*, &c. Comme si elle disoit: *Enos* oublieux qui portes escrete en ton nom la proprieté de ta nature, Ne t'esgare point en ceste sorte, ains plustost retourne en toy-mesme & graue profondement en ta memoire la leçon que ie t'apprends, afin de fuyr les plaisirs & les delices qui veulent perdre ta nature fragile & volage & embrasser ce qui est de plus rare & moins perissable & qui te

1. Cor. 15.

peut en fin donner
reue.

Quelques vns
quelle a esté fo
prise des quatre
cident, Midy
d'Adam est cor
quatre estoiles
nos, Mesembria
en forme de C
l'homme estar
estre subiect a
fictions plust
que l'Eglise ti
à l'homme po
de, à sçauoir p
d'un perdura
nous auoir ac
dition par ces
mandement
Sur ce prop
ayât créé l'ho
stinance avec
viendrait à
ne luy perm
chose que le
enioignit fo
de l'arbe de
qu'apres le
permettant
s'a esté à ca
uoit arriuer
apres à l'ad

peut en fin donner vne immortalité bien-heureuse.

Quelques vns veulent dire que la terre de laquelle a esté formé le premier homme a esté prise des quatre parties du monde, Orient, Occident, Midy & Septentrion, & que le nom d'Adam est composé des premieres lettres de quatre estoiles nommées *Anathole*, *Dysis*, *Arctus*, *Mesembria*, lesquelles sont situées au Ciel en forme de Croix, afin qu'Adam entendist que l'homme estant vne matiere terrestre deuoit estre subiect aux trauaux de la Croix & aux afflictions plustost qu'aux delices. Et peut estre que l'Eglise tire de-là le subiect de représenter à l'homme pourquoy il est estably en ce monde, à sçauoir pour endurer afin de iouyr vn iour d'un perdurable repos : tellement qu'après nous auoir aduertie de la misere de nostre condition par ceste ceremonie elle adiouste le commandement du ieusne: *Cum ieiunatis*.

Sur ce propos i'estimeroy libremēt que Dieu ayant creé l'homme, luy proposa le ieusne & l'abstinence avec des estranges menaces, lors qu'il viendroit à l'enfrainde. Car non seulement il ne luy permit de manger de la chair ou autre chose que les fruiets de la terre : mais aussi luy enioignit fort estroitement de s'abstenir du fruit de l'arbre de science du bien & du mal : & bien qu'après le deluge il aye donné plus de liberté permettant aux hommes de manger de la chair s'a esté à cause qu'il preuoyoit iusques où deuoit arriuer leur bestialité qui les poussa par après à l'adoration des animaux de la Terre :

D. Ambros.

mais au commencement il a voulu que l'abstinence fut diligemment pratiquée establiſſant de grandes peines à ceux qui contreuiendroiēt à ſon Ordonnance. Voila pourquoy S. Ambroise, de ieun. & Heliac. c. 4. diēt ces paroles: *Ne terrenum quis aut nouellum putet eſſe ieunium: primus vsus mundi à ieunio cœpit.* Et outre ce que deſſus ce S. Docteur a noté que Dieu creant le monde ne fit aucune mention de manger aux premiers cinq iours iacoit qu'il creast en iceux les oyſeaux du Ciel & les poiſſons de la mer: mais au ſixieſme iour il donna congé à l'homme de manger avec les beſtes irraiſonnables: *Cum beſtiis* (diēt ce Sainct) *orta eſt edendi poteſtas* & *vsus eſcarum:* & en pourſuiuant il diēt: *Ubi ci-bus cœpit, ibi finis factus eſt mundi, quo iudicio declaratum eſt, quod per cibos mundus haberet imminui per quos deſuit augeri,* &c. Et veritablement ſi nous voulons peſer ſoigneuſement ce poinct nous aduoieront que l'abſtinenſe eſtoit le meilleur moyen pour maintenir Adam en l'eſtat, auquel Dieu le reſeruoit qui eſtoit la contemplation de ſoy-meſme. Pythagore a diēt que: *Venter pinguis non gignit ſenſum tenuem,* & S. Chryſoſtome aſſeure que: *Neque nautis neque agricolis ita incundum eſt veris tempus, vt ijs qui philoſophari volunt incundi ſunt ieuniorum dies,* Les ſept Sages de Grece les Gymnoſophiſtes d'Inde, Apollonie de Thiane ſont loiez pour auoir vſé d'une grande abſtinenſe de laquelle Xenophon prononce ceſte ſentence: *Nihil in homine naſci poteſt mali qui temperantiam fuerit amplexatus.* D'auantage c'eſt vn vray moyen pour ſurmonter l'ennemy du

genre hum
propos: Je
poſſimus. Et
que quand
lir le tribu
vaincu, m
vsque ad ve
re: de ſor
mis ne ſor
ains pluſ
eſt vne d
pat ce qu
le non ſi
neceſſair
prit que
qui verr
du ioure
des hon
peut aſſ
toutes c
dence d
lettres
pleins
ceſſité
la vint
à noſtr
point
frequen
le Sau
roles:
illis eſt
en ſpon
de pl

Sermon premier.

15

genre humain. *Maxim. Hom. 4. de ieiunio*, di& à ce propos: *Ieiunemus fratres vt hostes nostros superare possimus*. En l'histoire des Iuges nous voyons que quand le reste du peuple d'Israël alla assaillir le tribu de Benjamin, il fut par deux fois vaincu, mais à la troisi&me: *Ieiunarunt die illa, usque ad vesperam*, & lors ils obtindrent la victoire: de sorte qu'on voit ay&ement que les ennemis ne sont surm&tez avec les forces du corps, ains plust&st avec celles de l'ame dont le ieusne est vne des principales parties. On peut iuger par ce que dessus que l'abstinence est vne chose non seulement agreable à Dieu: mais aussi necessaire à l'homme, tant pour esleuer son esprit que pour conseruer son corps. Mais celuy qui verra les dissolutions & les exce& des tables du iourd'huy voyant en mesme temps la santé des hommes qui en est beaucoup diminuee il peut assoir vn solide iugement en apperceuant toutes ces choses, de la prochaine fin & decadence du monde. Voila pourquoy les Sain&tes lettres & les liures des Sain&ts personnages sont pleins des exemples du ieusne tant pour la necessité que pour le profit qu'o& en rapporte. De là vint que les disciples de S. Iean reprocherent à nostre Seigneur que ses Apostres ne ieusnoie&nt point Matth. 9. *Quare nos & Pharisei ieiunamus* Matth. 9. frequenter: *discipuli autem tui non ieiunant*? ausquels le Sauueur du monde respondit en peu de paroles: *Nunquid possunt filij sponsi lugere quandiu cum illis est sponsus? Venient autem dies cum auferetur ab eis sponsus & tunc ieiunabunt*. Auquel lieu le mot de pleurer est pris pour ieusner, comme en

Pour le iour des Cendres

Daniel. 10.
Luc. 5.

Dan. 10. Ego Daniel iugebam trium hebdomadarum diebus? & S. Luc. c. 5. au lieu de lugere tient jeunare. S.

Hierosme declarant ce passage, dict que Iesu-Christ parle icy des ieunes qu'on faisoit avec les obseruations Pharisaïques & coustumes de la vieille loy, lesquelles les Apostres ne deuoient plus garder, entendant qu'apres son Ascension, ilz publieroient autre forme de ieusner, comme ils firent, & comme nous dirons Dimanche prochain. Car alors le ieusne a esté d'obligation en l'Eglise: & plusieurs interpretent ce que nostre Seigneur dict. *Tunc ieiunabunt, id est ieiunare tenebuntur.* Car c'est la coustume des Hebreux de mettre vn futur pour vn imperatif: *Gen. 3. & Matt. 9.*

Genes. 3.

Matt. 9.

Exod. 20.

9. Propter hanc relinquet homo patrem suum &c. & ces paroles portent neantmoins commande-

ment & tiennent lieu de Loy. En Exod. 20. Non habebis deos alienos coram me & Diliges Dominum Deum

tuum. 1. Dilige. Ainsi Tunc ieiunabunt id est lege ieiunij tenebuntur. Voyla pourquoy l'Eglise dict. *Deus*

qui ad animarum medelam ieiunij deuotione castigari corpora præcepisti, &c. Et S. August. *Epist. 86. ad ca-*

August.

Epist. 86.

sulanum: Ego in Euangelicis & Apostolicis literis, totoque instrumento quod appellatur testamentum nouum

video præceptum esse ieiunium; quibus autem diebus non oportet ieiunare & quibus oporteat præcepto Domini vel

Apostolorum non inuenio diffinitum. Auquellieu ce

Sainct monstre qu'au nouveau testament, il

trouue que les hommes sont obligez de ieusner,

mais non les iours & le temps de ceste abstinence,

veu que c'est chose qui a esté laissée à la determination de l'Eglise. Tellement que nostre

Seigneur a laissé en ce point de mesme qu'en

tout ce

tout ce
cutter à l
la Messe
cōmemor
nistratio
curus era

Et po
vtilitez
ne: Die
mons p
Ephes.
trit &
faire pr
tyrs luy
pre vie
rage de
mesme
afin d'a
gueil, &
enuers
niser no
mens o
le ieusne
nuisibl
nourrit
comm
les ma
rompre
d'entie
que Di
l'aymo
niere d
somme

Pour le iour des Cendres. 17

tout ce qui a esté ordonné, le moyen de l'exercuter à l'Eglise, comme on voit au sacrifice de la Messe, où il dit seulement: *Hoc facite in mea commemoratione*, n'establissant l'ordre de l'administration d'iceluy: *ut Apostolis per quos dispositurus erat orbem seruaret hunc ordinem.*

Et pour dire ce qui m'en semble, outre les utilitez manifestes que nous retirons du ieufne: Dieu veut esprouuer par là, si nous l'aymons plus que nous mesmes? Nous lisons aux Ephes. 5. *Nemo carnem suam odio habuit, sed nutrit & fouet eam*: & toutesfois Dieu a voulu faire preuue de l'amour que les Saints martyrs luy portoient par le mespris de leur propre vie, laquelle ils ont librement exposee à la rage des plus cruels bourreaux de la terre. De mesme Dieu veut la mortification de la chair afin d'arrester son insolence & rabatre son orgueil, & desirer tirer preuue de nostre affection enuers luy par ces actions qui semblent tyranniser nostre chair & la priuer de ses contentemens ordinaires. La chair vous persuade que le ieufne diminuë la santé, que le poisson est nuisible à l'estomac, que c'est la plus mauuaise nourriture qu'un homme scauroit prendre, comme engendrant le phlegme, augmentant les mauuaises humeurs & ne seruât qu'à corrompre tout ce que nous auons de sain, & d'entier: mais elle ne vous remonstre point que Dieu veut experimenter combien nous l'aymons, en nous faisant combattre par maniere de dire contre nous-mesmes. Mais nous sommes comme Esau. Gen. 25. *Qui accepto pane* Genes. 25.

Tom. I.

B

Et lentis edulio comedit parui pendens quod primogenita vendidisset : Voila pourquoy les heretiques charnels suyuant Esau mesprisent ainsi le ieune. Et mesme Melancthon ose dire que les ieunes & mortifications sont contre le commandement de Dieu, qui dit : *Non occides*. Pierre martyr in 3. Reg. c. 18. dict que les Prestres Catholiques preschans le ieusne sont comme les Balaites affligeant leurs corps avec mille autres impertinences qu'il apporte fondees sur la liberte de la chair. S. Augustin lib. *De utilitate ieiunij* tom. 9. dict, que ce sont les mesmes paroles que le diable profere cõtre ceux qui obseruent le ieusne. Nostre Seigneur vray auteur de nostre salut ne le commande pas icy : mais le presuppose, comme chose commandee & donne simplement le moyen de l'observer, avec toute sincerite sans y mesler rien qui en puisse faire perdre le merite.

3. Reg. 18.

3. August.
To. 9.

Nolite fieri sicut Hypocritæ tristes : car c'est vn traict de maistre & vne ruse du diable de faire la guerre à l'homme deuot, avec les mesmes armes qu'il prend en main pour le combattre. Vn Gentilhomme qui vuide teste à teste son different avec vn autre à la pointe de l'espee, s'il le blesse avec les armes qu'il a portees au champ contre luy, il ne l'offence point si cruellement que s'il luy arrachoit l'espee d'entre les mains & l'en bleissoit sans luy laisser aucun moyen de deffence. Ainsi Dieu ne s'offence pas tant de se voir attaquer par le diable, avec la gourmandise, auarice & autres pechez, cõme il trouue insupportable d'estre offensé par

le ieusne l'a
pies, qui son
fendre ceux
cest ennem
quez au 3. d
lut oster la
lettre aux I
me iuste e
sedere facite
la malice
Quand o
d'importa
de monst
voir qu'il
des crim
d'huy M
criminel
femme
chèles f
tre Nab
de ceste
fausseté
urirent
seruit d
se. Au
pieté &
ieusne
& les
perdu
Ma
drois
donn
ieusne

le ieusne l'aumosne & semblables ceuures
piés, qui sont les armes dont il se sert pour def-
fendre ceux dont il espouse la querelle contre
cest ennemy de la nature humaine. Remar-
quez au 3. des Roys 21. que quand Achab vou-
lut oster la vigne à Naboth Iesabel escriuit vne 3. Reg. 21.
lettre aux Iuges du lieu où se tenoit cest hom-
me iuste en ces paroles: *Pradicate ieiunium &*
sedere facite Naboth inter primos populi. Regardez
la malice de ceste cruelle & detestable Roynie.
Quand on vouloit iuger quelque criminel
d'importance on commandoit vn ieusne, afin
de monstrier combien on auoit de regret de
voir qu'il y eust des hommes qui commissent
des crimes dignes de mort, comme aujour-
d'huy Messieurs de la iustice condamnent les
criminels auant le disner. Or ceste malicieuse
femme se sert de cecy, & le ieusne estant pres-
ché les faux tesmoins s'esleuent aussi tost con-
tre Naboth qui vient à mourir par le moyen
de ceste accusation iniuste. Tellement que la
fausseté, les pariuremens, les calomnies se cou-
urirent lors de ce beau manteau du ieusne, qui
seruit de pretexte à leur intention malheureu-
se. Aussi Dieu punist rigoureusement ceste im-
pieté & se plaint a bon droit, lors qu'avec le
ieusne on veut couvrir le vice de l'hypocrisie
& les meschancetez plus enormes d'vne ame
perdue.

Mais lors que i'espluche ce passage ie vou-
drois faire ceste demande au Seigneur qui a
donné ceste loy: Si le monde respecte tant les
ieusneurs, & fait si grand cas de ceux qui se



POVR LE PREMIER
Dimanche de Carefme.
Non in solo pane viuit homo, &c.

MATT. IV.

L'Apostre & Predicateur des Gen-
tils desireux d'encourager les Co-
rinthiens, & avec eux tous les
Chrestiens, afin que surmontans
toutes les difficultez, & s'esleuans par dessus
les nues, ils dressassent leur vol vers ceste glo-
rieuse demeure des bien-heureux, & fissent
eschange de la terre au Ciel à l'ysse de ceste
vie, leur disoit ces paroles dignes de confide-
ration : *Nescitis quod ij qui in stadio currunt em-
nes quidem currunt, sed vnus accipit brauium: sic
currite vt comprehendatis.* En quoy il fait vne al-
lusion aux ieux inuentez par Hercule, vltrez
entre les Grecs, desquels Alexander ab Ale-
xandro c. 20. dict, que c'estoit vne carriere, en
laquelle plusieurs courroient ensemble, & ce-
ste carriere estoit de cent pas selon Herodote
l. 1. c. 4. ou de cent vingt cinq: si nous nous ar-
restons au dire & à l'opinion de Pline li. 2. c. 23.
& lors qu'on auoit fait le signe, celuy qui atti-

*Alexander
ab Alexan-
dro c. 20.
Herodote l.
1. c. 4. Pline
l. 2. c. 23.*

u... l'ultost au bout, emportoit le prix ordon-
né par celuy qui monstroient plus de dis-
lusi...
en...
g...
c...
l...
seul...
roient priu...
autre profit qui l...
n'en retirans qu...
esté deuancez...
receu l'honneur...
Mais (disent...
ce mesconten...
maintenant...
son effort...
n'est point...
en sa m...
toutes p...
ployer...
n'espargneron...
celle. *Quotquot*
ueranter currunt
qui se mettent...
course, & ne...
dessein & pre...
ils reçoient sans



ERMONS
SUARES





